



Nations Unies

Commission de statistique

**Rapport sur les travaux de la
cinquante-cinquième session
(27 février-1^{er} mars 2024)**

Conseil économique et social
Documents officiels, 2024
Supplément n° 4



Commission de statistique

**Rapport sur les travaux de la
cinquante-cinquième session
(27 février-1^{er} mars 2024)**



Nations Unies • New York, 2024

Note

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres et de chiffres. La simple mention d'une cote renvoie à un document de l'Organisation.

Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Page</i>
I. Questions appelant une décision du Conseil économique et social ou portées à son attention .	5
A. Projet de résolution soumis au Conseil pour adoption	5
B. Projet de décision soumis au Conseil pour adoption	8
C. Décisions portées à l'attention du Conseil	12
55/101. Principes fondamentaux de la statistique officielle	12
55/102. Méthodes de travail de la Commission de statistique	13
55/103. Cadre mondial d'indicateurs relatifs aux objectifs et aux cibles du Programme de développement durable à l'horizon 2030	13
55/104. Partenariat, coordination et renforcement des capacités dans le domaine des statistiques relatives au Programme de développement durable à l'horizon 2030.	14
55/105. Science des données.	15
55/106. Statistiques sur la gouvernance.	16
55/107. Comptabilité nationale.	16
55/108. Statistiques économiques.	17
55/109. Comptabilité environnementale et économique.	18
55/110. Statistiques agricoles et rurales.	19
55/111. Statistiques sociales	20
55/112. Statistiques genrées	21
55/113. Recensements de la population et des logements	22
55/114. Développement des statistiques régionales	22
55/115. Statistiques du tourisme.	23
55/116. Statistiques des entreprises et du commerce	24
55/117. Données et indicateurs relatifs au Programme de développement durable à l'horizon 2030	25
55/118. Statistiques des changements climatiques	26
55/119. Classifications statistiques internationales.	27
55/120. Données ouvertes	28
55/121. Programme de comparaison internationale	28

	55/122. Questions relatives au programme	29
	55/123. Questions soumises pour information.....	29
II.	Questions soumises pour examen et décision	30
	A. Principes fondamentaux de la statistique officielle	30
	B. Méthodes de travail de la Commission de statistique	30
	C. Données et indicateurs relatifs au Programme de développement durable à l'horizon 2030	30
	D. Science des données	31
	E. Statistiques sur la gouvernance	31
	F. Comptabilité nationale	31
	G. Statistiques économiques	31
	H. Comptabilité environnementale et économique	32
	I. Statistiques agricoles et rurales	32
	J. Statistiques sociales	32
	K. Statistiques genrées.....	32
	L. Recensements de la population et des logements.....	32
	M. Développement des statistiques régionales.....	33
III.	Questions soumises pour décision	34
	A. Statistiques du tourisme	34
	B. Statistiques des entreprises et du commerce	34
	C. Données et indicateurs relatifs au Programme de développement durable à l'horizon 2030	34
	D. Statistiques des changements climatiques.....	34
	E. Classifications statistiques internationales	35
	F. Données ouvertes	35
	G. Programme de comparaison internationale.....	35
IV.	Questions soumises pour information	36
V.	Questions relatives au programme (Division de statistique)	37
VI.	Ordre du jour provisoire et dates de la cinquante-sixième session de la Commission.....	38
VII.	Rapport de la Commission sur les travaux de sa cinquante-cinquième session	39
VIII.	Organisation de la session	40
	A. Ouverture et durée de la session	40
	B. Participation	40
	C. Élection du Bureau	40
	D. Ordre du jour et organisation des travaux.....	40
	E. Documentation	41

Chapitre I

Questions appelant une décision du Conseil économique et social ou portées à son attention

A. Projet de résolution soumis au Conseil pour adoption

1. La Commission de statistique recommande au Conseil économique et social d'adopter le projet de résolution suivant :

Une commission de statistique inclusive et représentative, qui ne laisse personne de côté

Le Conseil économique et social,

Rappelant sa résolution [1566 \(L\)](#) du 3 mai 1971, dans laquelle il a affirmé l'importance de la fonction de coordination de la Commission de statistique et la nécessité d'établir un système intégré de collecte, de traitement et de diffusion de données statistiques internationales, reconnu l'intérêt porté par la Commission de statistique et le Bureau de statistique¹ aux questions liées à l'emploi d'ordinateurs à l'Organisation des Nations Unies et dans les organismes apparentés, et prié le Secrétaire général d'entreprendre, en coopération avec les institutions spécialisées, une action concertée pour aider les pays en développement à renforcer leurs systèmes statistiques,

Rappelant également sa résolution 2006/6 du 24 juillet 2006, dans laquelle il a encouragé le renforcement des capacités statistiques des organismes internationaux compétents, en tenant compte du concours que le système des Nations Unies, y compris la Division de statistique du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat et les commissions régionales, ainsi que les organismes internationaux concernés, apportent aux pays, en particulier aux pays en développement, pour les aider à développer et renforcer leurs capacités statistiques nationales,

Rappelant en outre sa résolution [2020/5](#) du 18 juin 2020, dans laquelle il a considéré qu'il fallait renforcer la coordination des programmes statistiques dans le système des Nations Unies et prié le Comité des statisticiens en chef du système des Nations Unies de renforcer plus efficacement la coordination des programmes statistiques dans le système des Nations Unies, en s'inspirant des travaux de la Commission de statistique et en les appuyant,

Réaffirmant, comme il l'a affirmé dans sa résolution [2022/3](#) du 8 juin 2022, que la Commission de statistique est le principal organe de coordination des programmes statistiques mondiaux en général et du système statistique et lié aux données des Nations Unies,

Reconnaissant qu'il importe que le système statistique et lié aux données des Nations Unies rende compte à la Commission de statistique des travaux menés en matière de statistiques et de données dans tous les domaines, afin que celle-ci puisse exercer sa fonction de principal organe responsable au niveau mondial de la gestion de l'information statistique et de la gouvernance des statistiques et des données, de manière à insister sur le fait que les activités menées dans le domaine des statistiques et des données s'adaptent à l'évolution de l'écosystème statistique et des données,

¹ Renommée ultérieurement Division de statistique.

Soulignant que les innovations technologiques sont nécessaires aux fins de la modernisation systématique des organismes de statistique et des systèmes statistiques et de données nationaux, qu'il convient de promouvoir des pratiques adaptées à la production d'informations dans le respect de principes garants notamment de la cohérence, de la comparabilité, de la protection de la vie privée et de la confidentialité, et qu'il importe que des partenariats soient établis,

Notant que la Commission de statistique est censée jouer le rôle de forum de haut niveau pour les délibérations, les échanges de connaissances et la mise en commun des pratiques optimales en matière de statistiques et de données, tous domaines confondus, élaborer des normes, outils et méthodes de portée internationale applicables aux statistiques, ou actualiser ceux qui existent déjà, appuyer et stimuler l'établissement de systèmes statistiques nationaux durables, constituer ou renforcer les capacités des systèmes nationaux, s'employer à faire reconnaître la compétence des professionnels qui établissent les statistiques officielles et veiller à ce que les innovations se poursuivent aux fins de l'adaptation à l'évolution du système statistique et de données,

Prenant note de l'élargissement de la portée des systèmes statistiques nationaux, dans lesquels les statisticiens en chef sont souvent appelés à jouer le rôle d'intendants des données pour les écosystèmes de données en général,

Rappelant la résolution 70/1 de l'Assemblée générale, en date du 25 septembre 2015, intitulée « Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030 », dans laquelle il a été convenu d'intensifier les efforts visant à renforcer les capacités statistiques des organismes nationaux de statistique et les systèmes de données des pays en développement, en particulier des pays d'Afrique, des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral, des petits États insulaires en développement et des pays à revenu intermédiaire, afin de garantir l'accès à des données de qualité, actualisées, fiables et ventilées, et dans laquelle l'engagement a été pris de mettre au point des mesures plus générales des progrès accomplis qui viendraient compléter le produit intérieur brut,

Notant que, dans sa résolution 70/1, l'Assemblée générale a décidé que les activités de suivi et d'examen concernant les objectifs et les cibles de développement durable seraient basées sur un ensemble d'indicateurs mondiaux établi par le Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable,

Prenant note de la résolution 71/313 du 6 juillet 2017, dans laquelle l'Assemblée générale a adopté comme mécanisme de suivi et d'examen de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 un cadre mondial d'indicateurs, élaboré par la Commission de statistique, afin de suivre les progrès, d'éclairer les politiques et d'amener toutes les parties prenantes à rendre des comptes,

Rappelant la résolution 68/261 du 29 janvier 2014, par laquelle l'Assemblée générale a entériné les Principes fondamentaux de la statistique officielle et dans laquelle elle a souligné que, pour être effectifs, les valeurs et principes fondamentaux qui régissaient les travaux de statistique devaient être garantis par des dispositions juridiques et institutionnelles et respectés à tous les niveaux politiques, de même que par tous les acteurs des systèmes nationaux de statistique,

Conscient qu'un élargissement de la composition de la Commission de statistique rendra celle-ci plus représentative et inclusive,

1. *Sait* tout l'intérêt que présentent les statistiques officielles, qui constituent le socle sur lequel repose la prise de décision fondée sur des faits ;

2. *Constate* que l'on dispose de plus en plus de données et que celles-ci peuvent servir à mesurer les progrès et à mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030² ;

3. *Constate également* que des données et des statistiques de qualité, disponibles en temps voulu et fiables, associées à d'autres sources de données et à des méthodes innovantes, telles que les technologies nouvelles et émergentes, peuvent créer une valeur ajoutée et présenter des avantages pour la société ;

4. *Souligne* que la Commission de statistique est un organe dans lequel les chefs des systèmes statistiques nationaux et des systèmes de données nationales se réunissent pour délibérer et pour s'entendre sur les aspects techniques de leurs systèmes ;

5. *Se félicite* que la Commission de statistique joue un rôle essentiel s'agissant de coordonner l'élaboration de normes internationales, de méthodes et de lignes directrices sur les données et les statistiques qui sont largement acceptées, notamment par les États Membres, les fonds et programmes des Nations Unies, les institutions spécialisées et le Secrétariat, y compris les commissions régionales, ainsi que par les institutions de Bretton Woods et les organisations internationales ;

6. *Affirme* que la Commission de statistique devrait chercher à promouvoir la participation active de tous les États Membres et parties concernées, notamment les organisations internationales, le secteur privé, les milieux universitaires et la société civile, à l'examen des questions liées aux données et aux statistiques ;

7. *Considère* qu'il convient d'élargir la composition de la Commission de statistique afin que celle-ci soit plus inclusive ;

8. *Décide* de porter de 24 à 54 le nombre des membres de la Commission de statistique, qui seront élus par le Conseil économique et social sur la base d'une répartition géographique équitable ;

9. *Décide* que l'élargissement prendra effet progressivement, en trois étapes, du début de la cinquante-septième session de la Commission de statistique, en 2026, jusqu'à la cinquante-neuvième session, en 2028 ;

10. *Décide également* que l'élargissement de la composition de la Commission de statistique prendra effet selon la répartition suivante :

a) 8 membres parmi les États d'Afrique, 6 membres parmi les États d'Asie et du Pacifique, 6 membres parmi les États d'Amérique latine et des Caraïbes, 5 membres parmi les États d'Europe orientale et 9 membres parmi les États d'Europe occidentale et autres États, à élire à la cinquante-septième session, en 2026 ;

b) 11 membres parmi les États d'Afrique, 9 membres parmi les États d'Asie et du Pacifique, 8 membres parmi les États d'Amérique latine et des Caraïbes, 5 membres parmi les États d'Europe orientale et 11 membres parmi les États d'Europe occidentale et autres États, à élire à la cinquante-huitième session, en 2027 ;

c) 14 membres parmi les États d'Afrique, 11 membres parmi les États d'Asie et du Pacifique, 10 membres parmi les États d'Amérique latine et des Caraïbes, 6 membres parmi les États d'Europe orientale et 13 membres parmi les États d'Europe occidentale et autres États, à élire à la cinquante-neuvième session, en 2028 ;

11. *Demande* que le Bureau de la Commission de statistique examine et évalue les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de la présente résolution et fasse rapport à ce sujet à la cinquante-huitième session, y compris en formulant des

² Résolution 70/1 de l'Assemblée générale.

recommandations à cet égard, tout en préservant le caractère technique de la Commission ;

12. *Note* que le Bureau restera composé d'un représentant de chacun des cinq groupes régionaux auxquels appartiennent les États membres de la Commission de statistique ;

13. *Invite* les membres de la Commission de statistique à jouer un rôle actif, en faisant partager leurs connaissances à la communauté mondiale et en faisant la promotion des données et des statistiques ;

14. *Se félicite* que la Commission de statistique joue un rôle central de coordination dans le système mondial de données et de statistiques afin de promouvoir la comparabilité, l'harmonisation et la coopération entre les États Membres et les parties concernées, le but étant que les données et les statistiques soient fiables et accessibles pour le bien de la société.

B. Projet de décision soumis au Conseil pour adoption

2. La Commission de statistique recommande au Conseil économique et social d'adopter le projet de décision suivant :

Rapport de la Commission de statistique sur les travaux de sa cinquante-cinquième session et ordre du jour provisoire et dates de sa cinquante-sixième session

Le Conseil économique et social :

- a) Prend note du rapport de la Commission de statistique sur les travaux de sa cinquante-cinquième session ;
- b) Décide que la cinquante-sixième session de la Commission se tiendra à New York du 4 au 7 mars 2025 ;
- c) Approuve l'ordre du jour provisoire et la documentation de la cinquante-sixième session de la Commission, établis comme suit :

Ordre du jour provisoire et documentation de la cinquante-sixième session de la Commission

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour provisoire annoté et autres questions d'organisation.

Documentation

Ordre du jour provisoire et annotations

Note du Secrétariat sur le programme de travail provisoire et le projet de calendrier des travaux

3. Statistiques démographiques et sociales :
 - a) Statistiques démographiques ;

Documentation

Rapport du Secrétaire général

- b) Statistiques des migrations ;
Documentation
Rapport du Secrétaire général
 - c) Statistiques du travail et de l'emploi ;
Documentation
Rapport de l'Organisation internationale du Travail
 - d) Statistiques de l'éducation.
Documentation
Rapport de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
4. Statistiques économiques :
- a) Comptabilité nationale ;
Documentation
Rapport du Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale
 - b) Statistiques du secteur informel ;
Documentation
Rapport de l'Organisation internationale du Travail
 - c) Statistiques des finances ;
Documentation
Rapport du Fonds monétaire international
 - d) Comptabilité environnementale et économique ;
Documentation
Rapport du Comité d'experts de la comptabilité environnementale et économique
 - e) Statistiques industrielles ;
Documentation
Rapport de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
 - f) Statistiques de l'énergie ;
Documentation
Rapport du Groupe d'Oslo sur les statistiques de l'énergie
 - g) Statistiques des entreprises et du commerce ;
Documentation
Rapport du Comité d'experts chargé des statistiques relatives aux entreprises et au commerce

- h) Programme de comparaison internationale ;
Documentation
Rapport de la Banque mondiale
- i) Statistiques des prix.
Documentation
Rapport du Groupe d'Ottawa sur les indices des prix
- 5. Statistiques des ressources naturelles et de l'environnement :
 - a) Statistiques de l'environnement ;
Documentation
Rapport du Secrétaire général
 - b) Statistiques relatives aux catastrophes.
Documentation
Rapport du groupe restreint du Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des statistiques relatives aux catastrophes
- 6. Statistiques sur la gouvernance :
 - a) Statistiques des drogues et de l'usage de drogues.
Documentation
Rapport de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime
- 7. Questions de portée générale :
 - a) Données et indicateurs relatifs au Programme de développement durable à l'horizon 2030 ;
Documentation
Rapport du Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable

Rapport du Groupe de haut niveau pour le partenariat, la coordination et le renforcement des capacités dans le domaine des statistiques relatives au Programme de développement durable à l'horizon 2030

Rapport du Secrétaire général sur les travaux consacrés à l'examen des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable
 - b) Statistiques du développement humain ;
Documentation
Rapport du Programme des Nations Unies pour le développement
 - c) Sécurité alimentaire et nutrition.
Documentation
Rapport de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, de l'Organisation mondiale de la Santé et du Fonds des Nations Unies pour l'enfance

8. Infrastructure et méthodologie statistiques :
- a) Registres et statistiques de l'état civil ;
Documentation
Rapport du Secrétaire général
 - b) Classification statistique internationale ;
Documentation
Rapport du Comité d'experts en classifications statistiques internationales
 - c) Recensements de la population et des logements ;
Documentation
Rapport du Secrétaire général
 - d) Enquêtes auprès des ménages ;
Documentation
Rapport du Groupe de travail intersecrétariats sur les enquêtes auprès des ménages
 - e) Normes ouvertes communes pour l'échange et le partage de données et de métadonnées ;
Documentation
Rapport des organisations qui parrainent l'Échange de données et de métadonnées statistiques
 - f) Science des données ;
Documentation
Rapport du Comité d'experts en mégadonnées et sciences des données en statistique officielle
 - g) Intégration de l'information statistique et géospatiale.
Documentation
Rapport du Groupe d'experts en intégration de l'information statistique et géospatiale
9. Gestion et modernisation des systèmes de statistique :
- a) Gestion et modernisation des systèmes de statistique ;
Documentation
Rapport du Secrétaire général
 - b) Principes fondamentaux de la statistique officielle ;
Documentation
Rapport du Secrétaire général
 - c) Intendance des données ;
Documentation
Rapport du Groupe de travail sur l'intendance des données

- d) Cadres nationaux d'assurance de la qualité ;

Documentation

Rapport du Groupe d'experts sur les cadres nationaux d'assurance de la qualité

- e) Renforcement des capacités statistiques.

Documentation

Rapport du Secrétaire général

10. Questions spécifiques à la Commission de statistique et à la Division de statistique :

- a) Suite donnée aux décisions de politique générale de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social ;

Documentation

Rapport du Secrétaire général

- b) Méthodes de travail de la Commission de statistique ;

Documentation

Rapport du Bureau de la Commission

- c) Développement des statistiques régionales.

Documentation

Rapport de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes

11. Questions relatives au programme (Division de statistique).
12. Ordre du jour provisoire et dates de la cinquante-septième session de la Commission.

Documentation

Note du Secrétariat sur le projet d'ordre du jour provisoire de la cinquante-septième session de la Commission

Note du Secrétariat sur le projet de programme de travail pluriannuel de la Commission

13. Rapport de la Commission sur les travaux de sa cinquante-sixième session.

C. Décisions portées à l'attention du Conseil

3. La Commission a adopté les décisions ci-après, qu'elle porte à l'attention du Conseil.

55/101

Principes fondamentaux de la statistique officielle

La Commission de statistique :

- a) A approuvé la proposition concernant l'élaboration de deux séries de lignes directrices adaptées à des publics distincts, lesquelles seraient présentées à sa cinquante-sixième session, en 2025 ;

b) S'est de nouveau dite favorable à la création d'un conseil consultatif indépendant pour les Principes fondamentaux de la statistique officielle ;

c) A demandé à son bureau d'examiner plus avant, de manière transparente et à la faveur de consultations ouvertes, le mandat et la composition du conseil ainsi que les critères de sélection des experts, et de lui faire un compte rendu à sa cinquante-sixième session, en 2025, en présentant les résultats des consultations, une version modifiée du mandat et un rapport traitant des éléments susmentionnés, ainsi que des incidences financières et arrangements financiers concernant le conseil.

55/102

Méthodes de travail de la Commission de statistique

La Commission de statistique :

a) A félicité le Bureau du processus rigoureux, ouvert et participatif qu'il a entrepris pour établir la note d'information visant à la rendre plus représentative et plus inclusive, en particulier les consultations étendues, et souscrit aux six objectifs proposés dans le rapport ;

b) Est convenue qu'il importait qu'elle soit un organe représentatif et inclusif et qu'il fallait préserver sa vocation technique ;

c) A demandé au Bureau de poursuivre l'analyse de la place qu'elle occupait dans le contexte plus large du secteur des données et des statistiques, notamment en consultant le Comité des statisticiens en chef du système des Nations Unies afin de déterminer les prochaines mesures à envisager et en faisant un tour d'horizon de la question de la gouvernance des données telle qu'elle avait été examinée dans le cadre du séminaire sur les questions nouvelles dit « Friday Seminar on Emerging Issues », le but étant de lancer des travaux en vue de l'élaboration d'une terminologie et des définitions communes en matière de gouvernance des données, pris note des autres initiatives liées aux travaux du Bureau, comme la prise en compte des questions de genre, et prié le Bureau de lui faire rapport en 2025.

55/103

Cadre mondial d'indicateurs relatifs aux objectifs et aux cibles du Programme de développement durable à l'horizon 2030

La Commission de statistique :

a) A félicité le Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable d'avoir soumis le cadre mondial d'indicateurs à un examen méthodologique régulier afin d'améliorer la qualité générale des indicateurs et des métadonnées, pris note des problèmes méthodologiques concernant des indicateurs propres à certains pays, et encouragé le Groupe à faciliter la collaboration entre les organisations et les pays en ce qui concerne les améliorations méthodologiques ;

b) A approuvé les améliorations annuelles proposées à l'annexe I du rapport du Groupe ([E/CN.3/2024/4](#)) ;

c) A pris note de la proposition concernant un indicateur supplétif pour l'indicateur 2.4.1 relatif aux objectifs de développement durable, solution provisoire pratique, engagé instamment les pays ayant des préoccupations à poursuivre les conversations techniques avec l'organisme responsable et à affiner cet indicateur supplétif et encouragé l'organisme responsable à collaborer avec les pays pour

renforcer les activités de développement des capacités pour ce qui est de l'indicateur officiel ;

d) A salué les efforts que le Groupe continuait de déployer pour compiler et mettre en valeur les meilleures pratiques en matière de suivi des objectifs de développement durable, et invité davantage de pays et de partenaires à partager leurs meilleures pratiques ;

e) A approuvé les critères spécifiques et les prescriptions détaillées concernant les soumissions pour l'examen complet en 2025, qui étaient proposés à la section III du rapport du Groupe, et souligné qu'il importait de ne pas imposer une charge supplémentaire aux systèmes statistiques nationaux ;

f) S'est félicitée des progrès réalisés par le Groupe de travail sur l'information géospatiale, le Groupe de travail sur l'échange de données et de métadonnées statistiques et l'équipe spéciale sur le tourisme durable ;

g) A souligné la nécessité de continuer d'offrir un soutien technique et financier aux pays pour les aider à renforcer leurs capacités en matière d'élaboration et de suivi des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable et de communication de l'information à ce sujet, y compris l'échange de données et de métadonnées statistiques et l'application du plan d'étapes pour l'information géospatiale au service des objectifs de développement durable ;

h) A encouragé le Groupe à poursuivre ses travaux sur les innovations en matière de données, l'intégration des données et l'utilisation des sources de données novatrices, comme l'information géospatiale, les registres administratifs et les données citoyennes, pour le suivi des objectifs de développement durable ;

i) A encouragé un dialogue régulier entre le Groupe et les organismes responsables ainsi qu'une collaboration plus poussée entre les organismes responsables et les organismes nationaux de statistique, afin d'améliorer le suivi au niveau mondial pour aider à progresser plus rapidement dans la réalisation des objectifs de développement durable ;

j) A approuvé le projet de programme de travail du Groupe, présenté à la section V du rapport.

55/104

Partenariat, coordination et renforcement des capacités dans le domaine des statistiques relatives au Programme de développement durable à l'horizon 2030

La Commission de statistique :

a) A remercié le Groupe de haut niveau pour le partenariat, la coordination et le renforcement des capacités dans le domaine des statistiques relatives au Programme de développement durable à l'horizon 2030, le Gouvernement chinois et le comité du programme d'avoir organisé l'édition 2023 du Forum mondial des Nations Unies sur les données, tenue à Hangzhou (Chine) en mode hybride, et approuvé la publication de la Déclaration de Hangzhou ;

b) A pris note avec satisfaction de la stratégie en deux phases relative au remaniement du Plan d'action mondial du Cap concernant les données du développement durable, la première phase ayant abouti à la Déclaration de Hangzhou et la seconde phase, dite Plan d'action mondial du Cap 2.0, devant prendre en compte les nouveautés et les innovations dans l'écosystème des données ;

c) A pris note avec satisfaction également des travaux menés sur d'autres questions, notamment les besoins de financement et le renforcement des capacités, dans la perspective du cinquième Forum mondial des Nations Unies sur les données, qui se tiendra à Medellín (Colombie) du 11 au 14 novembre 2024 ;

d) A encouragé le Groupe de haut niveau à poursuivre ses travaux dans les autres domaines revêtant une importance stratégique au regard du Programme de développement durable à l'horizon 2030³, qui étaient définis dans son mandat ;

e) A approuvé le programme de travail du Groupe de haut niveau et demandé à celui-ci de lui rendre compte à sa cinquante-sixième session de l'exécution de ce programme de travail et des conclusions du cinquième Forum mondial des Nations Unies sur les données.

55/105

Science des données

La Commission de statistique :

a) A pris acte du succès et des résultats de l'examen décennal des travaux méthodologiques du Comité d'experts en mégadonnées et sciences des données en statistique officielle et s'est dite favorable à ce que le mandat du Comité soit actualisé pour prendre en compte les besoins actuels, y compris la science des données et les partenariats avec le secteur privé ;

b) A reconnu le rôle essentiel joué par les pôles régionaux et mondiaux dans le renforcement des capacités en matière de mégadonnées et de science des données, et souscrit à la proposition tendant à ce que ces pôles élargissent leurs partenariats avec les organismes nationaux de statistique, les organisations internationales, les milieux universitaires et le secteur privé, tout en demandant qu'une attention particulière soit accordée à l'utilisation éthique des données ;

c) S'est dite favorable à la création d'une équipe spéciale chargée de la science des données et de la territorialisation des objectifs de développement durable, travaillant en étroite collaboration avec le Réseau de chefs de file en matière de science des données, et a encouragé à cet égard une collaboration plus étroite entre le Comité et la communauté géospatiale ;

d) A demandé la création d'une équipe spéciale sur l'utilisation de grands modèles de langage dans la production et la diffusion des statistiques officielles et noté que le groupe Afrique s'était porté volontaire pour prendre la tête de cette équipe ;

e) S'est dite favorable à l'élaboration d'un guide sur l'intégration de la science des données dans le travail des organismes de statistique, ainsi que des lignes directrices sur les compétences et l'infrastructure informatique nécessaires pour l'utilisation des mégadonnées et de la science des données dans la production des statistiques officielles ;

f) A réaffirmé avec force la nécessité de renforcer les capacités en matière d'utilisation des mégadonnées et de la science des données dans les statistiques officielles, encouragé l'emploi de la matrice de maturité pour l'évaluation régulière des progrès accomplis par les pays dans ce domaine, demandé que l'accent continue d'être mis sur les difficultés qui se posaient encore dans l'utilisation des mégadonnées et de la science des données, encouragé l'intensification des activités de mobilisation des ressources pour faire en sorte que le travail de renforcement des capacités soit

³ Résolution 70/1 de l'Assemblée générale.

efficace, et pris note de l'offre faite par les Maldives de mettre en place un centre international de science des données et de recherche en matière de statistiques officielles pour les petits États insulaires en développement ;

g) A demandé que la Plateforme mondiale des Nations Unies soit perfectionnée de sorte à en faciliter l'accès et que la communication d'informations sur les travaux du Comité d'experts soit améliorée par des mises à jour conviviales du site Web, des bulletins d'information et des communications sur les médias sociaux.

55/106

Statistiques sur la gouvernance

La Commission de statistique :

a) A salué les travaux du Groupe de Praia pour l'étude des statistiques sur la gouvernance, en particulier les travaux méthodologiques sur la non-discrimination et l'égalité et sur la participation aux affaires politiques et publiques, et encouragé les commissions régionales à participer aux travaux du Groupe de Praia ;

b) A noté que les statistiques sur la gouvernance sont de plus en plus considérées comme un domaine important des statistiques officielles, comme le montre la version révisée de la Classification des activités statistiques, et demandé que la méthodologie en la matière soit davantage affinée ;

c) S'est félicitée des activités de renforcement des capacités menées par le Groupe de Praia, notamment sur les tests cognitifs des projets de questionnaire et dans le cadre de l'élaboration d'un guide sur la collecte et l'utilisation des données administratives pour la production de statistiques sur la discrimination et la participation ;

d) A approuvé les plans et les domaines de travail prioritaires pour 2024-2025 et encouragé l'inclusion des statistiques sur la corruption.

55/107

Comptabilité nationale

La Commission de statistique :

a) A approuvé les programmes de travail pour 2024 du Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale et du Groupe consultatif d'experts de la comptabilité nationale ;

b) A salué les activités de communication qui étaient entreprises pour tenir les pays au fait du processus transparent et de la stratégie inclusive visant à recueillir les vues des pays au moyen de consultations mondiales sur les notes d'orientation, les recommandations concernant la mise à jour du Système de comptabilité nationale (SCN) de 2008 et les projets de chapitres du SCN de 2025 ;

c) A félicité les équipes chargées d'actualiser le SCN et le *Manuel de la balance des paiements et de la position extérieure globale* d'avoir collaboré étroitement afin de garantir, dans toute la mesure du possible, la cohérence entre les recommandations relatives au Système et celles du *Manuel* ;

d) A approuvé les recommandations pour l'actualisation du SCN de 2008, à l'exception de celle portant sur les actifs commerciaux, et demandé que des travaux

de recherche supplémentaires sur la mesure des actifs commerciaux soient prévus dans le programme de recherche après 2025 ;

e) A pris note des préoccupations exprimées par certains États Membres au sujet de l'incidence de certaines recommandations, insisté sur la nécessité de lever les ambiguïtés conceptuelles, et souligné qu'il importait de continuer d'établir des orientations sur les nouvelles recommandations pour que le SCN de 2025 soit appliqué d'une manière comparable au niveau international ;

f) S'est félicitée du lancement d'un programme de travail visant à élaborer des orientations sur les recommandations qui ont une incidence sur les principaux agrégats des comptes nationaux et sur celles dont l'application présente des difficultés méthodologiques importantes ;

g) A souligné qu'il fallait fournir des services de renforcement des capacités et des financements aux États Membres disposant de ressources limitées, notamment les petits États insulaires en développement et en particulier ceux qui n'avaient pas encore mis en application le SCN de 2008, afin de faciliter la mise en œuvre du Système, et exprimé sa gratitude aux organisations internationales et aux pays pour le soutien technique qu'ils assuraient dans le domaine des statistiques de la comptabilité nationale en particulier et dans celui des statistiques économiques en général ;

h) A encouragé les États Membres à prendre en main l'élaboration de stratégies, y compris la mobilisation des ressources nationales, pour faciliter la mise en application du SCN de 2025, en notant que des orientations seront élaborées à ce sujet dans le cadre du projet de stratégie de mise en œuvre du SCN de 2025 ;

i) A demandé que le SCN de 2025 soit traduit en temps voulu dans les langues officielles de l'Organisation des Nations Unies ;

j) A encouragé la poursuite de l'évaluation de la disponibilité et de la portée des données officielles de comptabilité nationale présentées par les États Membres ainsi que de la communication d'informations à ce sujet, et souligné qu'il importait de disposer de données de qualité, notamment sur les comptes nationaux trimestriels, pour faciliter les comparaisons internationales et la compréhension globale de l'économie mondiale.

55/108

Statistiques économiques

La Commission de statistique :

a) A félicité le Réseau de statisticiens économistes d'avoir : i) organisé avec succès le sprint de 2023 sur la prise en compte d'indicateurs autres que le produit intérieur brut et le sprint sur les classifications statistiques internationales ; ii) intensifié la communication et le dialogue avec les membres du Réseau par la tenue de réunions trimestrielles et de réunions informelles ; iii) organisé une consultation en ligne avec les commissions régionales pour déterminer et recenser les priorités des pays du Sud en matière de statistique ;

b) A pris note avec satisfaction de l'avancement des travaux sur les cinq cas d'utilisation définis dans le cadre du sprint sur l'accès aux données, qui visaient à faire progresser les méthodes et les principes de l'accès aux données en étroite collaboration avec le secteur privé ;

c) A approuvé la création d'un groupe d'experts multidisciplinaire chargé de faire appliquer les recommandations présentées dans le rapport du Réseau

(E/CN.3/2024/10) et d'élaborer un cadre pour la mesure du bien-être inclusif et durable, noté les synergies possibles entre le Réseau et le Groupe des Amis de la présidence sur les statistiques sociales et démographiques et encouragé la collaboration entre les deux initiatives ;

d) A salué les travaux menés dans le cadre du sprint sur les classifications statistiques internationales pour élaborer une série de recommandations visant à actualiser plus fréquemment les classifications statistiques internationales ;

e) A approuvé le programme de travail du Réseau pour 2024, en particulier les points ci-après :

- i) Poursuite des travaux sur les cinq cas d'utilisation définis dans le cadre du sprint sur l'accès aux données ;
- ii) Activités du groupe d'experts multidisciplinaire chargé de faire appliquer les recommandations issues du sprint de 2023 sur la prise en compte d'autres indicateurs que le produit intérieur brut ;
- iii) Organisation d'autres sprints sur les thèmes prioritaires définis, tels que les données sur le logement, les stratégies d'exploitation des données visant à gérer et à exploiter l'information au profit des utilisateurs et la possibilité d'utiliser l'intelligence artificielle dans les travaux statistiques en collaboration avec les communautés et groupes compétents pour éviter les doubles emplois.

55/109

Comptabilité environnementale et économique

La Commission de statistique :

a) A approuvé la proposition de mise à jour du Cadre central du Système de comptabilité environnementale et économique, en affirmant que le Cadre devrait demeurer adaptable compte tenu des nouvelles demandes de données environnementales et économiques intégrées à l'appui de la lutte contre les changements climatiques, de l'économie circulaire, de la réduction des risques de catastrophe, de la gestion des ressources, de la croissance verte et des emplois verts, de la biodiversité et d'autres politiques et être aligné sur le Système de comptabilité nationale actualisé et la balance des paiements et les autres normes, classifications et manuels récemment révisés, selon qu'il convient, et demandé au Comité d'experts de la comptabilité environnementale et économique de lui présenter, à sa prochaine session, la liste des questions à examiner et le plan de mise à jour du Cadre ;

b) A encouragé les pays, les organisations internationales, les banques multilatérales de développement et les donateurs à participer activement à la mise à jour du Cadre et à fournir des contributions financières et des contributions en nature à cette fin ;

c) S'est félicitée de l'utilisation du Système de comptabilité environnementale et économique pour les écosystèmes comme base méthodologique pour plusieurs des principaux indicateurs du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal, et a demandé aux organismes nationaux de statistique de collaborer avec leurs personnes référentes pour la biodiversité et encouragé le Comité à soutenir l'application du cadre de suivi et à faciliter la collaboration entre les acteurs de la statistique et ceux de la biodiversité afin de renforcer le suivi et la communication de l'information au niveau national ;

d) A constaté avec satisfaction les progrès accomplis par le Comité dans la mise en place des bases de données mondiales du Système de comptabilité environnementale et économique, en particulier la constitution des ensembles de données mondiales sur les comptes de l'énergie et des émissions atmosphériques, et encouragé les pays à communiquer des données et à divulguer leurs comptes ;

e) A encouragé le Comité à continuer de participer à l'Initiative du Groupe des Vingt contre les lacunes en matière de données, notamment à aider à combler le manque de données sur les changements climatiques, et à faire connaître les comptes du Système de comptabilité environnementale et économique ;

f) S'est félicitée que le Comité s'efforce de faire avancer le programme de recherche sur le Système de comptabilité environnementale et économique pour les écosystèmes, d'élaborer des méthodes, des lignes directrices et des outils pour faciliter la mise en pratique de cette comptabilité et de promouvoir l'utilisation des comptes dans le cadre d'initiatives internationales ;

g) A constaté avec satisfaction que la mise en œuvre par les pays du Système de comptabilité environnementale et économique avait progressé, noté la contribution importante des partenariats, de la collaboration régionale, des communautés de pratique et du réseau de personnes référentes pour le Système à cette mise en œuvre et encouragé le Comité à accélérer encore l'application du Cadre central et du Système de comptabilité environnementale et économique pour les écosystèmes ;

h) A soutenu les efforts déployés par les organisations internationales, les commissions régionales et les instituts de formation en statistique pour apporter une assistance technique, organiser des ateliers et des cours de formation et mettre au point des outils de compilation, et noté qu'il importait de veiller à ce que des ressources continuent d'être mises à disposition pour ces travaux ;

i) S'est félicitée que le Comité collabore avec l'Organisation mondiale du tourisme pour mettre au point le cadre statistique de mesure de la durabilité du tourisme et a noté l'intérêt manifesté par les pays pour ce sujet et encouragé le Comité à poursuivre sa collaboration dans ce domaine ;

j) A pris note avec satisfaction du programme de travail du Groupe de Londres sur la comptabilité environnementale, notamment de la participation du Groupe à la mise à jour du Cadre central.

55/110

Statistiques agricoles et rurales

La Commission de statistique :

a) S'est félicitée des progrès accomplis dans la mise en application de la stratégie de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture relative à la modernisation des statistiques et a approuvé le programme de travail du Comité d'experts des Nations Unies chargé des statistiques sur la sécurité alimentaire, l'agriculture et les zones rurales ;

b) A remercié l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture pour le renforcement des capacités statistiques des pays, notamment dans les domaines du suivi des objectifs de développement durable, du recensement de l'agriculture, de l'initiative 50x2030 et de la Stratégie mondiale pour l'amélioration des statistiques agricoles et rurales, et demandé l'élaboration d'un programme sur les statistiques rurales, aligné sur la Stratégie mondiale, tout en étant consciente de la difficulté de définir le terme « rurales » ;

c) A noté que les pays recouraient de plus en plus aux données d'observation de la Terre et à d'autres sources dans le cadre de la modernisation des statistiques agricoles, et pris note avec satisfaction des progrès faits par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture dans l'élaboration de nouvelles lignes directrices pour le cycle 2030 du Programme mondial du recensement de l'agriculture, en consultation avec des experts nationaux et internationaux ;

d) A accueilli avec satisfaction les recommandations de politique générale du Comité de la sécurité alimentaire sur le renforcement des outils de collecte et d'analyse des données sur la sécurité alimentaire et la nutrition et des outils d'analyse associés ;

e) A approuvé l'inscription à son ordre du jour d'une nouvelle question intitulée « Statistiques de la sécurité alimentaire et de la nutrition », invité l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, l'Organisation mondiale de la Santé et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance à rendre compte tous les deux ans des progrès accomplis sur cette question, et recommandé au Comité d'experts de l'Organisation des Nations Unies en classifications statistiques internationales de traiter les statistiques de la sécurité alimentaire et de la nutrition comme un domaine statistique distinct dans la classification des activités statistiques et de lui faire rapport à ce sujet ;

f) A approuvé les directives sur le traitement des données relatives à l'alimentation provenant des enquêtes sur la consommation et les dépenses des ménages ;

g) A pris note des recommandations récemment formulées par les commissions régionales sur les statistiques agricoles.

55/111

Statistiques sociales

La Commission de statistique :

a) A approuvé les priorités et les activités proposées par le Groupe des Amis de la présidence sur les statistiques sociales et démographiques, en particulier les travaux de recherche relatifs à un cadre conceptuel global pour les statistiques sociales et démographiques, notamment des concepts, des définitions, une terminologie et des classifications harmonisées au niveau des sous-domaines, l'objectif du Groupe étant de formuler des recommandations stratégiques pour des statistiques sociales et démographiques qui reflètent mieux la société et ses liens avec l'environnement et l'économie ;

b) S'est félicitée de l'examen des pratiques nationales visant à améliorer l'actualité, la fréquence, la ventilation et la granularité des données sociales et démographiques, ce qui facilitera également la réalisation d'analyses croisées, ainsi que des travaux menés sur les stratégies de communication pour mettre en valeur le rôle des statistiques sociales et démographiques aux yeux des utilisateurs et des producteurs de données ;

c) A reconnu la nécessité d'intégrer une grande variété de sources de données, notamment l'information géospatiale et les données administratives, et encouragé, dans ce contexte, le Groupe à mettre l'accent sur les questions liées à la protection des données et à l'infrastructure technologique ;

d) S'est dite consciente des synergies possibles entre le Groupe des Amis de la présidence et le Réseau de statisticiens économistes et a encouragé la collaboration entre les deux initiatives ;

e) A noté que des pays s'étaient déclarés disposés à partager des données d'expérience et s'est félicitée que six autres États Membres du Sud s'étaient joints au Groupe, ce qui garantira que les recommandations du Groupe reflètent les différents contextes nationaux.

55/112

Statistiques genrées

La Commission de statistique :

a) A souligné l'importance que revêtaient les données sur l'emploi du temps pour éclairer les politiques sur des questions clefs, comme l'égalité des genres, la qualité de la vie, le bien-être des personnes et les progrès accomplis sur d'autres plans que le produit intérieur brut seul, ainsi que pour mesurer les soins et travaux domestiques non rémunérés et compiler les comptes nationaux correspondants ;

b) A approuvé la version révisée du Guide des statistiques du budget-temps, noté que les pays s'étaient déclarés disposés à employer les méthodes proposées, et demandé à la Division de statistique et aux partenaires d'aider les pays à appliquer le Guide, en collaboration avec les acteurs régionaux, pour veiller à ce que le Guide soit adapté aux besoins nationaux et efficacement appliqué ;

c) A remercié le Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des statistiques genrées du travail qu'il faisait pour que les questions de genre soient prises systématiquement en compte dans les activités de la Commission, en collaboration avec d'autres experts en la matière, pris acte de la note sur l'intégration des questions de genre dans les statistiques relatives aux entreprises et au commerce, et pris note des progrès réalisés dans l'intégration des questions de genre dans les statistiques sur les changements climatiques ;

d) S'est félicitée des progrès accomplis dans la mesure de la violence à l'égard des femmes facilitée par la technologie et a demandé à l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), à l'Organisation mondiale de la Santé, au Fonds des Nations Unies pour la population et à d'autres partenaires : i) de mener des consultations techniques et de procéder à des essais et expérimentations supplémentaires, en étroite collaboration avec les organismes nationaux de statistique et avec leur contribution active ; ii) de proposer un cadre statistique de mesure normalisée permettant d'obtenir des données comparables au niveau international sur le sujet ;

e) A approuvé les priorités définies par la Division de statistique et le Groupe d'experts dans le cadre du Programme mondial de statistiques genrées ;

f) A réaffirmé la nécessité de renforcer les capacités et de prévoir des ressources pour soutenir les pays dans le domaine des statistiques genrées, notamment sur l'emploi du temps et la violence à l'égard des femmes, et demandé à la Division de statistique et aux partenaires d'apporter aux pays un appui à cette fin ;

g) S'est félicitée de l'organisation du dixième Forum mondial sur les statistiques genrées et a pris note des pays qui s'étaient déclarés disposés à accueillir l'événement en 2025.

55/113

Recensements de la population et des logements

La Commission de statistique :

a) S'est dite de nouveau préoccupée par les effets préjudiciables de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) sur les recensements, notamment le report des recensements et la difficulté de garantir la qualité de la planification des recensements, des opérations de recensement et des statistiques qui en résultaient ;

b) A encouragé les États Membres à évaluer la qualité de leurs recensements, en termes de couverture et de comparabilité d'une période à l'autre, en tenant compte des implications des changements de méthodes, de procédures et de technologies survenus à la suite de la pandémie ;

c) A demandé à la Division de statistique, qui assurait le secrétariat du Programme mondial de recensements de la population et des logements, à continuer de suivre la mise en œuvre du Programme, d'élaborer un rapport complet mettant en évidence les résultats obtenus et les difficultés rencontrées par les pays, et de prendre des mesures pour améliorer les échanges mondiaux sur le bilan du cycle de recensements de 2020 ;

d) A remercié la Division de statistique pour les préparatifs du cycle de recensements de 2030 et pour les travaux en cours, effectués en collaboration avec un groupe international d'experts, sur la quatrième révision des *Principes et recommandations concernant les recensements de la population et des logements*, et noté que le groupe d'experts devrait avoir une représentation régionale pour recenser les bonnes pratiques suivies et les problèmes rencontrés par les pays durant le cycle de 2020 ;

e) A constaté qu'un nombre croissant de pays modernisaient leurs opérations de recensement, notamment en recourant à d'autres méthodes et à des technologies de pointe, encouragé les pays à renforcer l'utilisation des données administratives dans le cadre des recensements, et demandé à la Division de statistique et aux partenaires de donner des conseils, de soutenir les activités de développement des capacités et de maintenir des plateformes de partage des connaissances ;

f) A demandé à la Division de statistique d'élaborer un projet de résolution visant à lancer le Programme mondial de recensements de la population et des logements [2030] à la cinquante-sixième session de la Commission de statistique, en 2025, en vue de son adoption par la Commission et de son approbation par le Conseil économique et social.

55/114

Développement des statistiques régionales

La Commission de statistique :

a) A félicité les pays de la région Asie-Pacifique, la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, les organismes régionaux et les autres partenaires de développement pour les travaux importants entrepris en faveur de la coordination et du développement des statistiques dans la région ;

b) A noté avec satisfaction le rôle de premier plan joué par la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique en matière d'appui en rapport avec les solutions en code source libre, comme l'Outil de suivi des objectifs de

développement durable au niveau national et l'outil « Every policy is connected », et encouragé la promotion et l'utilisation de ces outils ;

c) A soutenu l'appel lancé aux pays pour qu'ils s'impliquent davantage dans la mise en commun des connaissances entre pays et entre régions, et pris note avec satisfaction des rencontres telles que les cafés de la statistique Asie-Pacifique ;

d) A pris note avec satisfaction du travail de l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique et du programme régional de formation statistique et de l'appui technique que celui-ci offrait pour répondre aux besoins de la région Asie-Pacifique ;

e) A soutenu l'appel lancé aux pays de la région Asie-Pacifique et d'autres régions pour qu'ils utilisent le cadre de gouvernance des données élaboré par la région Asie-Pacifique afin de consigner et de partager les pratiques, connaissances et données d'expérience en matière de gouvernance des données ;

f) A appuyé énergiquement l'appel tendant à ce qu'une assistance technique et financière et une aide au renforcement des capacités soient fournies de manière coordonnée aux pays, compte tenu des priorités et des contextes nationaux ;

g) A demandé aux partenaires de développement de continuer à offrir un soutien technique tout en tenant compte des différents contextes nationaux et des différents niveaux de capacités et de besoins d'un État Membre à l'autre ;

h) A encouragé les pays d'Asie et du Pacifique à collaborer davantage avec les groupes mondiaux.

55/115

Statistiques du tourisme

La Commission de statistique :

a) A remercié le Comité des statistiques de l'Organisation mondiale du tourisme pour le rôle de chef de file qu'il jouait dans le domaine des statistiques du tourisme, en particulier la mesure de la durabilité du tourisme ne se limitant pas au produit intérieur brut ;

b) A approuvé le cadre de statistique de mesure de la durabilité du tourisme ;

c) A pris note avec satisfaction de la poursuite du développement du programme de travail visant à mesurer la durabilité du tourisme, y compris l'élaboration d'un programme de mise en œuvre et d'un guide de compilation, sous les auspices du Comité des statistiques de l'Organisation mondiale du tourisme et la direction technique du Groupe d'experts sur la mesure de la durabilité du tourisme, et demandé à l'Organisation mondiale du tourisme d'entreprendre de nouvelles activités de renforcement des capacités pour faire en sorte que les pays puissent rendre compte des indicateurs de la durabilité du tourisme ;

d) A engagé la communauté internationale des donateurs et les États Membres à soutenir le financement de la mesure du tourisme et de sa durabilité, ainsi que de son intégration dans l'entreprise plus vaste de développement des statistiques, notamment le renforcement des capacités.

55/116 Statistiques des entreprises et du commerce

La Commission de statistique :

a) A approuvé la modification du mandat et du mode de gouvernance du Comité d'experts chargé des statistiques relatives aux entreprises et au commerce visant à faciliter une meilleure intégration des statistiques des entreprises et du commerce et une coordination plus étroite avec les autres domaines statistiques et avec les cadres macroéconomiques ;

b) A approuvé la deuxième édition du manuel sur la mesure du commerce numérique ;

c) S'est félicitée de l'avancement des travaux sur la révision des manuels de statistiques du commerce ;

d) A pris note avec satisfaction de l'avancement des travaux sur le manuel sur l'intégration des statistiques des entreprises et du commerce et le deuxième volume du manuel sur les principaux indicateurs des statistiques des entreprises et du commerce ;

e) A approuvé la note sur l'intégration des questions de genre dans les statistiques des entreprises et du commerce et encouragé le Comité à renforcer sa collaboration avec le Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des statistiques genrées et d'autres groupes compétents pour promouvoir la prise en compte des questions de genre et de société dans les statistiques des entreprises et du commerce ;

f) A pris note avec satisfaction des progrès réalisés dans l'intégration de l'information géospatiale dans les statistiques des entreprises et du commerce et soutenu la poursuite de la collaboration entre le Comité et le Groupe d'experts en intégration de l'information statistique et géospatiale visant à élaborer des lignes directrices pour aider les pays à intégrer l'information géospatiale dans les registres statistiques des entreprises ;

g) A salué les travaux relatifs à l'initiative mondiale sur les identifiants uniques pour les entreprises et s'est dite favorable à ce que le Comité et d'autres partenaires importants poursuivent les activités visant à renforcer l'inscription des entreprises au registre du commerce et la gestion des identifiants uniques aux fins de l'amélioration du registre statistique des entreprises et dans l'intérêt d'autres utilisateurs des données du registre, tout en tenant compte des implications financières ;

h) S'est félicitée de l'élaboration finale du manuel sur le modèle de maturité applicable aux registres statistiques des entreprises et a soutenu les travaux qui se poursuivaient sur l'élaboration d'une boîte à outils pour le modèle de maturité et d'une évaluation mondiale de la mise en pratique des registres statistiques des entreprises dans les pays ;

i) A souligné l'importance du renforcement des capacités, qui permettait au système statistique national d'être mieux à même de compiler les statistiques des entreprises et du commerce.

55/117

Données et indicateurs relatifs au Programme de développement durable à l'horizon 2030

La Commission de statistique :

a) A salué le travail accompli par la Division de statistique, en coopération avec le système des Nations Unies, à l'appui du suivi et de l'examen du Programme de développement durable à l'horizon 2030⁴, notamment l'établissement du *Rapport sur les objectifs de développement durable 2023*, l'actualisation régulière de la Base de données mondiale relative aux indicateurs de suivi des objectifs de développement durable, l'appui à l'échange de données et la mise en place de plateformes visant à améliorer l'accès aux données et à l'information sur les objectifs de développement durable ;

b) S'est félicitée de l'initiative Data For Now visant à renforcer la capacité d'utiliser des sources de données et méthodes novatrices pour améliorer la production des statistiques considérées comme prioritaires par les pays, en mobilisant un soutien de haut niveau et en garantissant l'appropriation par les pays, et a encouragé l'élargissement de l'initiative et la participation d'autres pays ;

c) A appuyé les travaux menés dans le cadre de l'initiative de collaboration sur l'utilisation de données administratives à des fins statistiques, et pris note avec satisfaction de l'approche systématique et modulable appliquée à l'exploitation de ces sources de données, ainsi que de l'ensemble des travaux menés et des résultats obtenus dans le cadre de l'initiative ;

d) A salué les efforts et les réalisations du Réseau mondial d'établissements de formation statistique et tout particulièrement l'action menée pour répondre aux besoins de formation des pays, en facilitant l'accès aux cours ainsi qu'aux outils d'évaluation des besoins ;

e) A pris note avec satisfaction du Réseau mondial des responsables des données et des statisticiens, mécanisme efficace de mise en commun de l'information et des connaissances et de travail en réseau destiné aux statisticiens du monde entier ;

f) S'est félicitée des travaux consacrés par le Groupe de travail intersecrétariats sur les enquêtes auprès des ménages à la coordination des enquêtes, à la méthodologie et à la sensibilisation en vue d'améliorer les capacités nationales dans ce domaine, et a soutenu la révision prévue des manuels de l'Organisation des Nations Unies sur les enquêtes auprès du ménage, qui donneront des orientations actualisées indispensables et qui prendront en compte les avancées réalisées et les méthodes actuellement utilisées dans ce domaine ;

g) A soutenu les travaux menés par la Division de statistique sur les données citoyennes, estimé que les données citoyennes permettraient de répondre aux besoins de données et de combler les lacunes dans les données nécessaires au suivi des objectifs de développement durable tout en étant consciente des problèmes connexes, accueilli avec satisfaction le projet de cadre de Copenhague sur les données citoyennes, estimé que celui-ci devrait continuer d'être mis à l'essai et affiné, demandé à la Division de statistique et à l'Initiative de collaboration sur les données citoyennes de donner des orientations pratiques, jugé que les organismes nationaux de statistique jouaient un rôle capital dans l'évaluation de la qualité des données et la promotion d'une plus grande accessibilité et d'une utilisation plus poussée des données citoyennes, demandé à l'Initiative de jouer un rôle central dans la mise en

⁴ Résolution 70/1 de l'Assemblée générale.

œuvre du cadre de Copenhague et souligné le caractère inclusif de l'Initiative qui accueillait des membres de divers pays et groupes de parties prenantes.

55/118

Statistiques des changements climatiques

La Commission de statistique :

a) A approuvé le changement de nom du Groupe d'experts des statistiques de l'environnement qui deviendrait le Groupe d'experts en statistiques de l'environnement et des changements climatiques chargé de traiter ces deux sujets interdépendants ;

b) A demandé que son propre programme de travail soit modifié de sorte que les statistiques de l'environnement et des changements climatiques soient regroupées dans un seul point de l'ordre du jour et fassent l'objet d'un rapport commun ;

c) A encouragé les pays à appliquer l'Ensemble mondial de statistiques et d'indicateurs sur les changements climatiques, les ensembles d'indicateurs régionaux comme l'ensemble d'indicateurs relatifs au genre et à l'environnement pour la région Asie-Pacifique, l'ensemble d'indicateurs de base liés aux changements climatiques de la Conférence des statisticiens européens, ainsi que l'outil d'autoévaluation et les lignes directrices relatives à la mise en œuvre pour contribuer à l'élaboration de programmes nationaux sur les statistiques des changements climatiques, ce qui aidera à l'établissement de rapports au titre de l'Accord de Paris ;

d) A encouragé la Division de statistique, le secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et les autres partenaires clés à poursuivre leur collaboration afin de renforcer encore la corrélation entre les statistiques et les politiques, ainsi que de réduire autant que possible les chevauchements d'activités, en entreprenant des initiatives conjointes et des activités de formation et de renforcement des capacités, notamment en matière d'utilisation des outils de communication d'informations ;

e) A exhorté les pays à intensifier la collaboration entre l'organisme national de statistique et les autorités nationales chargées de communiquer des informations relatives aux changements climatiques au secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques ;

f) A pris note des travaux qui étaient menés en vue d'élaborer des méthodologies relatives aux thèmes prioritaires, encouragé une plus grande intégration des statistiques genrées, des statistiques sanitaires, des statistiques relatives aux catastrophes, entre autres statistiques, dans les statistiques de l'environnement et des changements climatiques ;

g) A demandé instamment à la communauté des donateurs de mobiliser des ressources supplémentaires substantielles en faveur du renforcement des capacités en matière de statistiques de l'environnement et des changements climatiques dans les pays dont les systèmes statistiques étaient moins développés ;

h) A encouragé les systèmes statistiques nationaux à investir dans la production de statistiques des changements climatiques, en améliorant l'exploitation des données administratives, en concevant des enquêtes spéciales ou d'autres outils de collecte de données et en incluant des questions relatives aux changements climatiques et à l'environnement dans les recensements et les enquêtes pertinents, selon qu'il convient.

55/119 Classifications statistiques internationales

La Commission de statistique :

a) A approuvé la modification du mandat et du mode de gouvernance du Comité d'experts en classifications statistiques internationales visant à renforcer le rôle de celui-ci dans la supervision de la mise en œuvre des classifications statistiques ;

b) A approuvé la structure de la troisième version de la Classification centrale de produits, recommandé que cette classification soit considérée comme la norme internationale pour les produits, à savoir tous les biens et services, et encouragé le Comité à achever l'établissement des notes explicatives et des correspondances pertinentes ;

c) A approuvé les notes explicatives, l'introduction et le plan de mise en œuvre concernant la cinquième révision de la Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique, et demandé que la cinquième révision soit traduite dans toutes les langues officielles de l'Organisation des Nations Unies ;

d) A approuvé la Classification des objectifs environnementaux et la Typologie mondiale des écosystèmes de l'Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources en tant que classifications statistiques internationales, et recommandé qu'elles soient incluses dans la famille des classifications internationales ;

e) A salué les travaux menés dans le cadre du sprint sur les classifications statistiques internationales, qui ont mis en évidence l'importance qu'il y avait à disposer de systèmes de classification souples et adaptables et la nécessité de consacrer des investissements et des ressources adéquats dans les travaux de classification ;

f) A recommandé une révision plus fréquente de la Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique et de la Classification centrale de produits de sorte que celles-ci reflètent fidèlement les réalités économiques et contribuent à l'élaboration de politiques efficaces, pris acte de la recommandation du Comité concernant un cycle de révision de cinq ans, déclaré comprendre les préoccupations exprimées au sujet de cette fréquence, pris note de la nécessité de mettre en place une infrastructure statistique adéquate, de prendre des mesures concertées et de prévoir expressément des ressources pour appliquer cette recommandation, et prié le Comité de proposer et d'étudier des procédures, des étapes et des objectifs intermédiaires pour mettre en œuvre un cycle de révision périodique de ces deux classifications, dans la perspective de la prochaine révision, et de lui faire rapport au plus tard en 2028 ;

g) A pris note de l'état d'avancement des travaux de révision de la Classification type des produits énergétiques et demandé au Comité de lui soumettre, à sa prochaine session en 2025, la version révisée de cette classification ;

h) A approuvé le mandat de l'équipe spéciale chargée de la révision de la Classification des fonctions des administrations publiques ;

i) A accueilli avec satisfaction le programme de travail du Comité, qui consiste notamment à faire avancer la révision de la Classification des fonctions des administrations publiques et la mise en application de la Classification des activités statistiques, à mettre à jour la documentation sur les meilleures pratiques et

l'approbation et à promouvoir la disponibilité accrue des classifications sous forme de données ouvertes liées et les travaux de modernisation des classifications.

55/120

Données ouvertes

La Commission de statistique :

a) A salué le travail fait par la Division de statistique, en collaboration avec les entités des Nations Unies et Google, pour diriger la modernisation de la plateforme UNdata, qui offre un portail d'accès unique à des données statistiques faisant autorité et aux métadonnées correspondantes produites par les entités des Nations Unies et d'autres organisations internationales et régionales participantes ;

b) A demandé à tous les membres de la communauté statistique mondiale de participer activement à la modernisation de la plateforme UNdata et d'utiliser celle-ci comme mécanisme complémentaire pour la diffusion ouverte des statistiques officielles ;

c) A pris note avec satisfaction des travaux menés par la Division de statistique sur les données ouvertes pour les statistiques officielles, en collaboration avec divers partenaires, groupes de travail et initiatives, travaux qui couvraient les domaines de la documentation des données, l'interopérabilité et les normes en matière d'échange de données et de diffusion de données ;

d) A remercié la Division de statistique et ses partenaires d'avoir renforcé les capacités nationales dans des domaines liés aux données ouvertes au moyen de divers programmes de perfectionnement et demandé à la Division et à ses partenaires de continuer de faire connaître les principes relatifs aux données ouvertes, de mettre au point des outils d'évaluation et des orientations et de fournir aux pays un soutien en matière de développement des capacités ;

e) A approuvé le projet de programme de travail sur la poursuite des efforts en vue de la modernisation de la plateforme UNdata et de l'application des principes relatifs aux données ouvertes.

55/121

Programme de comparaison internationale

La Commission de statistique :

a) S'est félicitée de la publication imminente des résultats du cycle de 2021 du Programme de comparaison internationale et a remercié les parties prenantes du Programme d'avoir mené à bien ce cycle malgré les difficultés extraordinaires causées par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et d'autres crises ;

b) A demandé aux parties prenantes du Programme de comparaison internationale de se pencher sur le soutien, les ressources et le financement dont le Programme a besoin pour garantir la qualité et l'actualité des résultats futurs, et d'entamer sans tarder le cycle de 2024 ;

c) A souligné le recours croissant aux parités du pouvoir d'achat et aux données du Programme de comparaison internationale dans beaucoup d'utilisations administratives et les analyses socioéconomiques, notamment le suivi crédible des objectifs de développement durable, et la proposition tendant à répondre aux besoins des utilisateurs par une production plus fréquente des résultats ;

d) A insisté auprès des organismes nationaux, régionaux et mondiaux sur la nécessité d'intégrer le Programme de comparaison nationale dans leurs programmes de travail statistiques courants afin d'assurer sa pérennité en tant que programme statistique mondial permanent.

55/122

Questions relatives au programme

La Commission de statistique a pris note du rapport oral présenté par le Directeur de la Division de statistique sur le programme de travail de la Division, notamment ses activités, ses plans et ses priorités. Elle a prié le Bureau d'examiner quant au fond les propositions de programme pour 2025.

55/123

Questions soumises pour information

La Commission de statistique a pris note des rapports suivants :

Rapport du Secrétaire général sur les statistiques démographiques⁵

Rapport conjoint du Secrétaire général, du Groupe de Washington sur les statistiques du handicap et d'organismes internationaux sur les statistiques du handicap⁶

Rapport du Groupe de Titchfield pour l'étude des statistiques du vieillissement et des données ventilées par âge⁷

Rapport de l'Organisation mondiale de la Santé sur les statistiques sanitaires⁸

Rapport du Groupe de Voorburg sur les statistiques des services⁹

Rapport du Partenariat sur les statistiques relatives aux technologies de l'information et de la communication au service du développement¹⁰

Rapport du Groupe de Wiesbaden sur les registres des entreprises¹¹

Rapport du Groupe d'experts en intégration de l'information statistique et géospatiale¹²

Rapport du Groupe de travail sur l'intendance des données¹³

Rapport conjoint du Comité des statisticiens en chef du système des Nations Unies et du Comité de coordination des activités de statistique¹⁴

Rapport du Secrétaire général sur les décisions de politique générale de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social qui concernent les travaux de la Commission de statistique¹⁵

⁵ E/CN.3/2024/23.

⁶ E/CN.3/2024/24.

⁷ E/CN.3/2024/25.

⁸ E/CN.3/2024/26.

⁹ E/CN.3/2024/27.

¹⁰ E/CN.3/2024/29.

¹¹ E/CN.3/2024/30.

¹² E/CN.3/2024/31.

¹³ E/CN.3/2024/32.

¹⁴ E/CN.3/2024/33.

¹⁵ E/CN.3/2024/34.

Chapitre II

Questions soumises pour examen et décision

1. La Commission a examiné le point 3 de son ordre du jour à ses 1^{re} à 5^e séances et à sa 7^e séance, du 27 février au 1^{er} mars 2024. À sa 7^e séance, le 1^{er} mars, elle a adopté le projet de résolution (voir chap. I, sect. A). À la même séance, elle s'est prononcée sur tous les projets de décision présentés au titre de ce point (projets de décision 55/101 à 55/114) dans un document non officiel soumis par la Rapporteuse au titre du point 3 de l'ordre du jour (voir chap. I, sect. C).

A. Principes fondamentaux de la statistique officielle

2. La Commission a examiné le point 3 a) de son ordre du jour à ses 1^{re} et 7^e séances, le 27 février et le 1^{er} mars 2024. À sa 1^{re} séance, le 27 février, elle était saisie du rapport du Secrétaire général sur les Principes fondamentaux de la statistique officielle ([E/CN.3/2024/2](#)).

3. À sa 1^{re} séance, le 27 février, la Commission a entendu une déclaration du conseiller interrégional de la Division de statistique (Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat), qui a présenté le rapport du Secrétaire général sur les Principes fondamentaux de la statistique officielle. Des déclarations ont ensuite été faites par les représentantes et représentants de 14 États membres de la Commission, de 22 États observateurs et de deux organisations internationales.

B. Méthodes de travail de la Commission de statistique

4. La Commission a examiné le point 3 b) de son ordre du jour à ses 1^{re}, 2^e et 7^e séances, le 27 février et le 1^{er} mars 2024. À sa 1^{re} séance, le 27 février, elle était saisie d'un projet de résolution ([E/CN.3/2024/L.4](#)) et du rapport de son bureau sur ses méthodes de travail ([E/CN.3/2024/3](#)). Elle a entendu une déclaration du Président, qui a présenté le rapport et le projet de résolution.

5. À sa 2^e séance, le 27 février, la Commission a poursuivi l'examen du point 3 b). Aux deux séances, des déclarations ont été faites par les représentantes et représentants de 11 États membres de la Commission et de 12 États observateurs.

6. À sa 7^e séance, le 1^{er} mars, la Commission a repris l'examen du point 3 b) et a entendu une déclaration du Président, qui a présenté le projet de résolution révisé ([E/CN.3/2024/L.4/Rev.1](#)).

C. Données et indicateurs relatifs au Programme de développement durable à l'horizon 2030

7. La Commission a examiné le point 3 c) de son ordre du jour à ses 2^e et 7^e séances, le 27 février et le 1^{er} mars 2024. À sa 2^e séance, le 27 février, elle était saisie du rapport du Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable ([E/CN.3/2024/4](#)) et du rapport du Groupe de haut niveau pour le partenariat, la coordination et le renforcement des capacités dans le domaine des statistiques relatives au Programme de développement durable à l'horizon 2030 ([E/CN.3/2024/5](#)). Elle a examiné ces rapports l'un après l'autre.

8. À sa 2^e séance, le 27 février, la Commission a entendu une déclaration de l'observateur du Canada, qui a présenté le rapport du Groupe d'experts des Nations

Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable. Des déclarations ont ensuite été faites par les représentantes et représentants de sept États membres de la Commission, de 25 États observateurs et de deux organisations internationales.

9. À la 2^e séance également, la Commission a entendu une déclaration du représentant du Ghana, qui a présenté le rapport du Groupe de haut niveau pour le partenariat, la coordination et le renforcement des capacités dans le domaine des statistiques relatives au Programme de développement durable à l'horizon 2030. Des déclarations ont ensuite été faites par les représentantes et représentants de deux États membres de la Commission et de huit États observateurs.

D. Science des données

10. La Commission a examiné le point 3 d) de son ordre du jour à ses 2^e, 3^e et 7^e séances, les 27 et 28 février et le 1^{er} mars 2024. À sa 2^e séance, le 27 février, elle était saisie du rapport du Comité d'experts en mégadonnées et sciences des données en statistique officielle (E/CN.3/2024/6) et a entendu une déclaration du représentant de l'Afrique du Sud, qui a présenté le rapport.

11. À la 3^e séance, le 28 février, la Commission a poursuivi l'examen du point 3 d). Aux 2^e et 3^e séances, des déclarations ont été faites par les représentantes et représentants de sept États membres de la Commission, de 18 États observateurs et d'une organisation internationale.

E. Statistiques sur la gouvernance

12. La Commission a examiné le point 3 e) de son ordre du jour à ses 3^e et 7^e séances, le 28 février et le 1^{er} mars 2024. À sa 3^e séance, le 28 février, elle était saisie du rapport du Groupe de Praia pour l'étude des statistiques sur la gouvernance (E/CN.3/2024/7) et a entendu une déclaration du représentant de Cabo Verde, qui a présenté le rapport. Des déclarations ont ensuite été faites par les représentantes et représentants de trois États membres de la Commission, de huit États observateurs et de quatre organisations internationales.

F. Comptabilité nationale

13. La Commission a examiné le point 3 f) de son ordre du jour à ses 3^e et 7^e séances, le 28 février et le 1^{er} mars 2024. À sa 3^e séance, le 28 février, elle était saisie du rapport du Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale (E/CN.3/2024/8) et du rapport du Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale au sujet des recommandations concernant la mise à jour du Système de comptabilité nationale de 2008 (E/CN.3/2024/9) et a entendu une déclaration du représentant de l'Organisation de coopération et de développement économiques, qui a présenté les deux rapports. Des déclarations ont ensuite été faites par les représentants et représentantes de 12 États membres de la Commission, de 21 États observateurs et de deux organisations internationales.

G. Statistiques économiques

14. La Commission a examiné le point 3 g) de son ordre du jour à ses 4^e et 7^e séances, le 28 février et le 1^{er} mars 2024. À sa 4^e séance, le 28 février, elle était saisie du rapport du Réseau de statisticiens économistes (E/CN.3/2024/10) et a

entendu une déclaration de l'observateur du Canada, qui a présenté le rapport. Des déclarations ont ensuite été faites par les représentantes et représentants de quatre États membres de la Commission, de sept États observateurs et de deux organisations internationales.

H. Comptabilité environnementale et économique

15. La Commission a examiné le point 3 h) de son ordre du jour à ses 4^e et 7^e séances, le 28 février et le 1^{er} mars 2024. À sa 4^e séance, le 28 février, elle était saisie du rapport du Comité d'experts de la comptabilité environnementale et économique (E/CN.3/2024/11) et a entendu une déclaration de l'observateur du Canada, qui a présenté le rapport. Des déclarations ont ensuite été faites par les représentantes et représentants de trois États membres de la Commission, de 14 États observateurs et d'une organisation internationale.

I. Statistiques agricoles et rurales

16. La Commission a examiné le point 3 i) de son ordre du jour à ses 4^e et 7^e séances, le 28 février et le 1^{er} mars 2024. À sa 4^e séance, le 28 février, elle était saisie du rapport de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture sur les faits nouveaux dans le domaine des statistiques agricoles et rurales (E/CN.3/2024/12) et a entendu une déclaration du représentant de cette organisation, qui a présenté le rapport. Des déclarations ont ensuite été faites par les représentantes et représentants de six États membres de la Commission, de 18 États observateurs et de deux organisations internationales.

J. Statistiques sociales

17. La Commission a examiné le point 3 j) de son ordre du jour à ses 4^e et 7^e séances, le 28 février et le 1^{er} mars 2024. À sa 4^e séance, le 28 février, elle était saisie du rapport du groupe des Amis de la présidence sur les statistiques sociales et démographiques (E/CN.3/2024/13) et a entendu une déclaration du représentant du Mexique, qui a présenté le rapport. Des déclarations ont ensuite été faites par les représentantes et représentants de trois États membres de la Commission, de 10 États observateurs et de deux organisations internationales.

K. Statistiques genrées

18. La Commission a examiné le point 3 k) de son ordre du jour à ses 5^e et 7^e séances, le 29 février et le 1^{er} mars 2024. À sa 5^e séance, le 29 février, elle était saisie du rapport du Secrétaire général sur les statistiques genrées (E/CN.3/2024/14) et a entendu une déclaration de la Chef du Service des statistiques démographiques et sociales de la Division de statistique, qui a présenté le rapport. Des déclarations ont ensuite été faites par les représentantes et représentants de huit États membres de la Commission, de 19 États observateurs et de trois organisations internationales.

L. Recensements de la population et des logements

19. La Commission a examiné le point 3 l) de son ordre du jour à ses 5^e et 7^e séances, le 29 février et le 1^{er} mars 2024. À sa 5^e séance, le 29 février, elle était saisie du rapport du Secrétaire général sur les recensements de la population et des logements

(E/CN.3/2024/15) et a entendu une déclaration de la Chef du Service des statistiques démographiques et sociales de la Division de statistique, qui a présenté le rapport. Des déclarations ont ensuite été faites par les représentantes et représentants de sept États membres de la Commission, de 18 États observateurs et d'une organisation internationale.

M. Développement des statistiques régionales

20. La Commission a examiné le point 3 m) de son ordre du jour à ses 5^e et 7^e séances, le 29 février et le 1^{er} mars 2024. À sa 5^e séance, le 29 février, elle était saisie du rapport de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (E/CN.3/2024/16) et a entendu une déclaration du représentant de cette commission, qui a présenté le rapport. Des déclarations ont ensuite été faites par les représentantes et représentants de quatre États membres de la Commission, de neuf États observateurs et de trois organisations internationales.

Chapitre III

Questions soumises pour décision

1. La Commission a examiné les points 4 et 5 f)¹⁶ de son ordre du jour à ses 5^e, 6^e et 7^e séances, le 29 février et le 1^{er} mars 2024. À sa 7^e séance, le 1^{er} mars, elle s'est prononcée sur tous les projets de décision présentés au titre de ces points (projets de décision 55/115 à 55/121) dans le document non officiel soumis par la Rapporteuse au titre du point 8 de l'ordre du jour (voir chap. I, sect. C).

A. Statistiques du tourisme

2. La Commission a examiné le point 4 a) de son ordre du jour à ses 5^e, 6^e et 7^e séances, le 29 février et le 1^{er} mars 2024. À sa 5^e séance, le 29 février, elle était saisie du rapport de l'Organisation mondiale du tourisme sur les statistiques du tourisme (E/CN.3/2024/17) et a entendu une déclaration du représentant de l'Autriche, qui a présenté le rapport.

3. À sa 6^e séance, le 29 février, la Commission a poursuivi l'examen du point 4 a). Aux 5^e et 6^e séances, des déclarations ont été faites par les représentantes et représentants de quatre États membres de la Commission, de 12 États observateurs et d'une organisation internationale.

B. Statistiques des entreprises et du commerce

4. La Commission a examiné le point 4 b) de son ordre du jour à ses 6^e et 7^e séances, le 29 février et le 1^{er} mars 2024. À sa 6^e séance, le 29 février, elle était saisie du rapport du Comité d'experts chargé des statistiques relatives aux entreprises et au commerce (E/CN.3/2024/18) et a entendu une déclaration du représentant de l'Italie, qui a présenté le rapport. Des déclarations ont ensuite été faites par les représentantes et représentants de deux États membres de la Commission et de sept États observateurs.

C. Données et indicateurs relatifs au Programme de développement durable à l'horizon 2030

5. La Commission a examiné le point 4 c) de son ordre du jour à ses 6^e et 7^e séances, le 29 février et le 1^{er} mars 2024. À sa 6^e séance, le 29 février, elle était saisie du rapport du Secrétaire général sur les travaux consacrés à l'examen des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable (E/CN.3/2024/19) et a entendu une déclaration du Chef de la Section des données de la Division de statistique, qui a présenté le rapport. Des déclarations ont ensuite été faites par les représentantes et représentants d'un État membre de la Commission, de deux États observateurs et de deux organisations internationales.

D. Statistiques des changements climatiques

6. La Commission a examiné le point 4 d) de son ordre du jour à ses 6^e et 7^e séances, le 29 février et le 1^{er} mars 2024. À sa 6^e séance, le 29 février, elle était saisie du rapport du Secrétaire général sur les statistiques des changements

¹⁶ À sa 1^{re} séance, le 27 février 2024, la Commission a décidé d'examiner le point 5 f) en tant que dernier point subsidiaire du point 4.

climatiques (E/CN.3/2024/20) et a entendu une déclaration du Chef de la Section des statistiques de l'environnement de la Division de statistique, qui a présenté le rapport. Des déclarations ont ensuite été faites par les représentantes et représentants de trois États membres de la Commission, de deux États observateurs et de trois organisations internationales.

E. Classifications statistiques internationales

7. La Commission a examiné le point 4 e) de son ordre du jour à ses 6^e et 7^e séances, le 29 février et le 1^{er} mars 2024. À sa 6^e séance, le 29 février, elle était saisie du rapport du Comité d'experts en classifications statistiques internationales (E/CN.3/2024/21) et a entendu une déclaration du représentant de la Nouvelle-Zélande, qui a présenté le rapport. Des déclarations ont ensuite été faites par les représentantes et représentants de deux États membres de la Commission et de sept États observateurs.

F. Données ouvertes

8. La Commission a examiné le point 4 f) de son ordre du jour à ses 6^e et 7^e séances, le 29 février et le 1^{er} mars 2024. À sa 6^e séance, le 29 février, elle était saisie du rapport du Secrétaire général sur les données ouvertes (E/CN.3/2024/22) et a entendu une déclaration du Chef de la Section du suivi de la réalisation des objectifs de développement durable, qui a présenté le rapport. Des déclarations ont ensuite été faites par les représentantes et représentants de trois États observateurs.

G. Programme de comparaison internationale

9. La Commission a examiné le point 5 f) de son ordre du jour à ses 6^e et 7^e séances, le 29 février et le 1^{er} mars 2024. À sa 6^e séance, le 29 février, elle était saisie du rapport de la Banque mondiale sur le Programme de comparaison internationale (E/CN.3/2024/28) et a entendu une déclaration du représentant de la Banque mondiale, qui a présenté le rapport. Des déclarations ont ensuite été faites par les représentantes et représentants d'un État membre de la Commission et de trois États observateurs.

Chapitre IV

Questions soumises pour information

La Commission a examiné les points 5 a) à e) et g) à l)¹⁷ de son ordre du jour à sa 6^e séance, le 29 février 2024. À la même séance, des déclarations ont été faites par les représentantes et représentants d'un État membre de la Commission et de trois États observateurs. La Commission a ensuite pris note de tous les rapports présentés au titre de ces points (voir chap. I, sect. C, décision 55/123, et chap. VIII, par. 7).

¹⁷ À sa 1^{re} séance, le 27 février 2024, la Commission a décidé d'examiner le point 5 f) en tant que dernier point subsidiaire du point 4.

Chapitre V

Questions relatives au programme (Division de statistique)

1. La Commission a examiné le point 6 de son ordre du jour à sa 7^e séance, le 1^{er} mars 2024 ; au titre de ce point, elle a entendu un rapport oral présenté par le Directeur de la Division de statistique sur les activités, les plans et les priorités de la Division.
2. À la même séance, la Commission a pris note du rapport oral présenté par le Directeur de la Division de statistique sur les activités, les plans et les priorités de la Division. Elle a prié le Bureau d'examiner quant au fond les propositions relatives au programme pour 2025 (voir chap. I, sect. C, décision 55/122).

Chapitre VI

Ordre du jour provisoire et dates de la cinquante-sixième session de la Commission

1. La Commission a examiné le point 7 de son ordre du jour à sa 7^e séance, le 1^{er} mars 2024. Elle était saisie des documents ci-après, qui ont été présentés par une représentante du Bureau du Directeur de la Division de statistique :

a) Note du Secrétariat sur le projet d'ordre du jour provisoire et la documentation de la cinquante-sixième session de la Commission ([E/CN.3/2024/L.2](#)) ;

b) Note du Secrétariat sur le projet de programme de travail pluriannuel de la Commission de statistique pour 2024-2028 ([E/CN.3/2024/35](#)).

Par la suite, une déclaration a été faite par le représentant d'un État observateur.

2. À sa 7^e séance, le 1^{er} mars, la Commission a approuvé le projet d'ordre du jour provisoire de sa cinquante-sixième session figurant dans le document [E/CN.3/2024/L.2](#), tel que révisé oralement, et chargé le Bureau de le parachever. Elle a décidé de recommander au Conseil économique et social de l'approuver (voir chap. I, sect. B).

3. À la même séance, la Commission a décidé de recommander au Conseil économique et social de décider que sa cinquante-sixième session se tiendrait du 4 au 7 mars 2025 (voir chap. I, sect. B).

4. À la même séance également, la Commission a approuvé son projet de programme de travail pluriannuel pour 2024-2028 ([E/CN.3/2024/35](#)).

Chapitre VII

Rapport de la Commission sur les travaux de sa cinquante-cinquième session

1. La Commission a examiné le point 8 de son ordre du jour à sa 7^e séance, le 1^{er} mars 2023, et entendu une déclaration de la Rapporteuse, qui a présenté le projet de rapport de la Commission sur les travaux de sa cinquante-cinquième session (E/CN.3/2024/L.3), ainsi qu'un document non officiel contenant les projets de décision.
2. À la même séance, des déclarations ont été faites sur le texte des projets de décision par les représentantes et représentants de 9 États membres de la Commission, de 18 États observateurs et de deux organisations internationales.
3. À la même séance également, la Commission a adopté le projet de rapport sur les travaux de sa cinquante-cinquième session, y compris les projets de décision qui y figuraient, tels que révisés oralement, et chargé la Rapporteuse de le parachever.

Chapitre VIII

Organisation de la session

A. Ouverture et durée de la session

1. La Commission de statistique a tenu sa cinquante-cinquième session au Siège de l'Organisation des Nations Unies du 27 février au 1^{er} mars 2024. Elle a tenu sept séances.

B. Participation

2. Les représentantes et représentants des 24 États membres de la Commission ont assisté à la session, de même que des observatrices et observateurs d'autres États Membres de l'Organisation des Nations Unies et d'États non membres, des représentantes et représentants d'organismes des Nations Unies et des observatrices et observateurs d'organisations intergouvernementales et non gouvernementales et d'autres organisations. La liste des participantes et participants est publiée sous la cote [E/CN.3/2024/INF/1](#).

C. Élection du Bureau

3. À sa 1^{re} séance, le 27 février, la Commission a élu par acclamation les membres du Bureau suivants :

Présidence :

Georges-Simon Ulrich (Suisse)

Vice-Présidence :

Graciela Márquez Colín (Mexique)
Hyoung Il Lee (République de Corée)
Adnen Lassoued (Tunisie)

Rapporteur :

Apolonija Oblak Flander (Slovénie)

D. Ordre du jour et organisation des travaux

4. À sa 1^{re} séance, le 27 février, la Commission a adopté son ordre du jour provisoire, publié sous la cote [E/CN.3/2024/1](#), tel que révisé oralement.

5. À la même séance, la Commission a approuvé le programme de travail provisoire et le calendrier de la session ([E/CN.3/2024/L.1](#)), tel que révisé oralement.

6. À la même séance également, la Commission a invité les organisations intergouvernementales suivantes à participer, en qualité d'observateurs, à sa cinquante-cinquième session : la Banque des règlements internationaux, le Centre de formation statistique de l'Afrique de l'Est, la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale, l'Institut arabe de formation et de recherches statistiques, le Marché commun de l'Afrique orientale et australe et l'Observatoire économique et statistique d'Afrique subsaharienne.

E. Documentation

7. Les documents dont la Commission était saisie à sa cinquante-cinquième session peuvent être consultés à l'adresse suivante : <https://unstats.un.org/UNSDWebsite/statcom/documents/55>.

